



Edito : Hors sol et Blablabla - Appréciation finale de la valeur professionnelle - Actions ! - Prime d'activité - Brèves : CAPPEI & VAEP, SFT, Remboursement partiel des titres de transport, Admission à la retraite, AG FNEC-FP-FO & CSD

Hors sol et Blablabla

Dès son arrivée dans l'académie de Bordeaux, la Rectrice avait décidé de renforcer le service communication du Rectorat en recrutant des « spécialistes »... Pas grand monde n'y avait prêté attention à l'époque, même si nous savions qu'à minima cette décision aurait des conséquences sur les conditions de travail de l'ensemble des services du Rectorat, puisque tout se fait à moyens constants. Cette décision nous donnait aussi quelques indications sur la manière dont la Rectrice envisageait de diriger notre académie... Et plus de deux ans après son arrivée à Bordeaux, nous sommes maintenant obligés de faire un constat très inquiétant. En effet, même si les échanges entre les services et les représentants des personnels restent très cordiaux, ils

sont quasiment systématiquement stériles. Oui, les interventions syndicales, aussi pertinentes puissent-elles être, sont toujours écoutées, mais jamais entendues, car tout est déjà décidé à l'avance. Oui, La Rectrice continue de mettre en place sa politique académique malgré tout et s'emploie grâce à son service « communication » à faire passer la pilule auprès de tous les personnels. D'ailleurs, cette semaine, nous avons tous été destinataires de la version finale de son projet académique 2021-2025... Et si vous avez pris un peu de temps pour visionner la vidéo qui présente l'esprit de ce projet, alors vous avez pu constater qu'effectivement la communication rectorale était très pro ! Mais que dit ce projet pour les personnels ? Si on en croit la fiche action n°10, « un dispositif d'amélioration continue de la qualité de vie au travail des personnels » est prévu... Et si on en croit la fiche action n°8, les services de la DPE et de

la DRH apporteront à « chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes »... Oui, la communication est au top, alors que la réalité est tout autre. En effet, que constatons-nous en cette rentrée ? De nombreux personnels attendent toujours des réponses à leur demande d'affectation, d'informations sur les promotions, etc. Nous tentons d'intervenir auprès des différents services pour que les collègues puissent avoir des réponses, mais les conditions de travail très dégradées des personnels du rectorat ne permettent plus d'établir un dialogue de qualité. Nous avons également des remontées de collègues déjà très inquiets pour les semaines qui viennent tellement ils ont le sentiment qu'ils ne vont pas arriver à tenir... Oui,

des emplois du temps avec des heures supplémentaires non souhaitées, de la co-intervention très difficile à mettre en place, des élèves à besoins particuliers de plus en plus nombreux et parfois sans accompagnant, des nouveaux référentiels à mettre en place notamment dans le cadre des familles de métiers, etc. Oui, il y a la vision hors sol de ceux qui nous dirigent, accompagnée du Blablabla habituel, et il y a la réalité du terrain que nous connaissons... Les militants du SNETAA-FO s'emploient à porter cette réalité jusqu'aux oreilles de la Rectrice, voire du Ministre, mais il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ! Pour autant, ne nous décourageons pas ! Nous allons rencontrer ce lundi soir le Secrétaire Général du rectorat et une nouvelle fois nous l'alerterons sur les conséquences d'une non prise en compte de la situation réelle ! Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ?

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année dernière (2020-2021) viennent de recevoir l'appréciation finale de la Rectrice (15/09). Certains d'entre-eux sont étonnés de ne pas avoir un avis « Excellent », alors que c'est bien cet avis qui apparaît le plus souvent dans la grille d'évaluation. Et sans un avis « excellent », il n'y a quasiment aucun espoir de gagner un an (échelon 6 ou 8) ou d'être promu à la HC avec un peu d'avance...

Nous vous l'avons écrit les années passées, il s'agit d'une appréciation totalement individualisée dont les critères de base varient d'une personne à l'autre. Oui, il s'agit bien d'une évaluation totalement arbitraire ! Et il n'y a absolument pas de prise en compte de l'ensemble de la carrière...

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie aussi que vous acceptez le système du PPCR...

Voici la marche à suivre en 3 étapes :

1) Dès réception de l'appréciation finale, vous avez 30 jours pour formuler par écrit un recours en révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle adressée à Madame La Rectrice. Vous devez le formuler clairement en objet et motiver votre demande en prenant appui sur vos évaluations et carrière. La DPE nous dit que la demande doit être adressée par courriel à l'adresse rendezvousdecariere@ac-bordeaux.fr en indiquant bien dans le titre du message « Demande révision RDVC 2020 Nom Prénom Discipline ».

2) L'administration dispose de 30 jours pour vous répondre. Faute de réponse explicite, son silence est considéré comme un refus implicite de réviser l'évaluation.

3) Passé ce délai ou dès réception de la réponse, vous disposez à nouveau de 30 jours pour demander au Recteur la saisine de la CAPA pour qu'elle se prononce et demande la révision de votre appréciation. Vous devrez alors faire parvenir votre dossier au SNETAA-FO le plus vite possible pour que nous préparions votre défense.

Après, pour ceux qui n'auront toujours pas obtenu satisfaction, viendra le temps d'un éventuel recours au tribunal administratif. Mais ne nous leurrons pas, sans erreur administrative flagrante, il n'y a pas de raison qu'un juge revienne sur ces décisions. Dans tous les cas, si vous estimez que votre appréciation ne reflète pas l'engagement, le travail et les efforts consentis durant votre carrière, n'hésitez pas à demander une révision. C'est un droit et vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous défendre !



Action !

Un plan d'urgence pour l'Éducation Nationale est absolument nécessaire. C'est pourquoi la FNEC-FP-FO, la Fsu et la CGT appellent à la grève et à manifester ce jeudi 23 septembre. Il s'agit bien évidemment de réclamer l'augmentation des salaires, la création des postes, mais aussi de meilleures conditions de travail. Et une nouvelle grève, **celle-ci interprofessionnelle, est programmée pour le mardi 5 octobre**. Bien évidemment, vous le savez, nous l'avons déjà dit et écrit, ce n'est pas en faisant grève un jour par mois que nous obtiendrons satisfaction. Cependant, comment ne pas participer à ces journées d'action alors que ces revendications sont absolument légitimes ? Et si la mobilisation est faible, nous savons déjà que le gouvernement considèrera alors que la majorité des salariés se satisfait de son sort...

Chers collègues, chacun agit en son âme et conscience, et si vous devez en choisir une, nous vous invitons à opter pour celle du 5 octobre, mais dans la mesure du possible, participez aux 2, car il est important que toutes les journées de mobilisation soient réussies. Oui, il nous faut enfin parvenir à établir un rapport de force en faveur des salariés si nous voulons à nouveau voir du progrès social dans notre pays !

Vous trouverez en ligne sur notre site internet [notre tract confédéral](#) pour la journée du 5 octobre 2021.

N'hésitez pas à nous demander les tracts départementaux pour la journée du 23 septembre.

Prime d'activité : n'oubliez pas de la demander !

Stagiaires, contractuels, fonctionnaires, si vos revenus sont modestes et si votre situation familiale le permet, il ne faut pas oublier de demander la prime d'activité. Près de 1 foyer sur 3 omet de la demander !

En effet, depuis janvier 2019, cette prime est venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi et son attribution a été élargie aux stagiaires, aux étudiants salariés et aux apprentis.

La demande d'attribution se fait auprès de la CAF, de la CMSA, pour ceux relevant de la mutualité agricole, ou directement en ligne. Pour calculer le montant de l'aide, seront pris en compte la composition du foyer ainsi que l'ensemble des revenus, aides et avantages perçus. Il vous faudra ensuite effectuer une déclaration trimestrielle sur internet et avertir de tout changement de situation, afin que soit recalculé le montant de la prime.

Si vous voulez calculer le montant auquel vous avez droit, vous avez accès à un [simulateur](#). Pour déclarer directement en ligne, vous devez vous rendre sur la page « [Faire une demande de prestation](#) » et suivre les instructions selon que vous êtes déjà allocataire ou non.

Pour le SNETAA-FO, si cette prime pour les revenus modestes et le maintien du pouvoir d'achat peut faire illusion et aider quelques temps, c'est une véritable politique de revalorisation des traitements et salaires, de rattrapage du point d'indice qui doit impérativement être menée.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

Brèves

CAPPEI & VAEP :

Depuis la parution du décret de décembre 2020, il est désormais possible d'obtenir le CAPPEI via la VAEP. Les modalités académiques seront très prochainement publiées par les services de la DEC. En attendant, le SNETAA-FO met à votre disposition [un diaporama](#) qui présente cette VAEP. Et nous restons bien sûr disponibles pour répondre aux questions éventuelles !

SFT :

Comme chaque année maintenant, pour bénéficier du Supplément Familial de Traitement, nous devons transmettre tout un tas de documents à l'Administration via le secrétariat de notre établissement. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez [la circulaire académique et la liste des pièces à fournir](#) sur notre site Internet. Attention, date limite pour transmettre votre dossier : **lundi 18 octobre 2021 !**

Remboursement partiel des titres de transport :

Dans la limite du plafond prévu à l'article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010, soit 86,16 € par mois, l'Etat peut prendre en charge la moitié du tarif des abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité, des cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité, des abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence », des abonnements à un service public de location de vélos, etc. Et depuis mai 2020, une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage est aussi en vigueur. Il s'agit cette année d'un forfait de 200 €. [la circulaire](#) en en ligne sur notre site Internet.

Admission à la retraite – Rentrée scolaire 2022 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 15 octobre 2021.

Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2021/2022, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais. Vous pouvez retrouver [la circulaire académique ainsi que toutes les annexes](#) sur notre site Internet.

AG FNEC-FP-FO et CSD :

Pour vous inscrire pour les Landes, cliquez [ici](#)

Pour la Gironde, c'est [ici](#)

Vous recevrez ensuite votre convocation.

Agenda

Vendredi 24 septembre

AG FNEC-FP-FO des Landes et Conseil départemental du SNETAA

Mardi 5 octobre

Grève et manifestations inter professionnelles.

Jeudi 7 octobre

AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA